



Point sur la procédure : Projet de plan de continuation finalisé Mise à disposition auprès des créanciers

Grenoble, le 30 mai 2025 – 7h30 - [Mare Nostrum](#), expert des Ressources Humaines pour les PME/ETI, annonce avoir finalisé son projet de plan de continuation qui sera déposé ce vendredi 30 mai au Tribunal de Commerce de Grenoble et mis à la disposition de ses créanciers, réunis en classes de parties affectées.

Principaux axes du projet de plan de continuation

Ce projet de plan, élaboré en collaboration avec les organes de la procédure, s'inscrit dans la continuité des actions menées depuis le début de la procédure et vise à recentrer le Groupe sur son cœur de métier : le Travail Temporaire, le Recrutement et la Formation.

Pour ce faire, le plan prévoit une simplification de l'organisation du groupe Mare Nostrum (fermeture et fusion d'agences de Travail Temporaire), bien engagée par les équipes, et des cessions d'actifs (vente d'AT Patrimoine et du groupe Altros).

Cette simplification structurelle et le recentrage des activités s'accompagnent de mesures d'économies et de rationalisation des coûts déjà mises en œuvre ou en cours (diminution de la masse salariale, fermeture et fusion d'agences, réduction du parc immobilier et réorganisation du parc automobile). En complément de ces mesures, les équipes de Mare Nostrum œuvrent pour améliorer la rentabilité, la gestion et la génération de trésorerie.

Compte-tenu de l'activité de holding animatrice du Groupe Mare Nostrum, le projet de plan de continuation présenté au niveau de Mare Nostrum est lié aux projets de plan présentés en parallèle au niveau des filiales en procédure et à la capacité desdites filiales à respecter leur propre plan de continuation.

Dans le cadre de la procédure, deux experts indépendants, nommés par le Tribunal de commerce de Grenoble, ont confirmé que le projet de plan de continuation proposé présente le meilleur intérêt pour toutes les classes de parties affectées.

Principaux éléments financiers du projet de plan de continuation

Le projet de plan de continuation, qui sera soumis au vote des classes de parties affectées puis à l'approbation du Tribunal de Commerce de Grenoble en juillet prochain, prévoit une répartition des créanciers affectés par le projet de plan en classes de parties affectées, selon des critères objectifs en respectant les réglementations en vigueur.

Les créanciers de Mare Nostrum vont recevoir communication du projet de plan de continuation via la plateforme mise en place par les Administrateurs Judiciaires. Le processus de vote se tiendra dans le courant du mois de juin 2025



Les modalités de traitement du passif prévues par le projet de plan permettent de ramener le montant du passif de la holding (hors groupe) à 10,5 M€, en proposant un remboursement intégral des créances privilégiées sur 9 ans et un remboursement partiel des créances chirographaires sur 3 à 5 ans.

Les projets de plan de continuation des filiales en procédure qui forment un tout indivisible avec le projet de plan de Mare Nostrum seront soumis parallèlement au vote des créanciers à qui il est proposé un apurement de 100% étalé sur 10 ans, soit 14,3 M€.

Calendrier indicatif de la procédure

- 30 mai 2025 : dépôt du projet de plan de continuation au Tribunal de Commerce et mise à disposition du projet de plan de continuation auprès des créanciers
- Courant juin 2025 : vote des classes de parties affectées sur le projet de plan de continuation
- 15 juillet 2024 : audience d'examen du projet de plan
- 21 juillet 2025 (au plus tard) : fin de la période d'observation de la procédure.

Mare Nostrum communiquera sur les différentes étapes de ce calendrier.

A propos de Mare Nostrum :

Depuis près de 20 ans, le groupe Mare Nostrum est un expert de la gestion des ressources humaines spécialisé dans le travail temporaire, le recrutement et la formation. Le Groupe est présent sur l'ensemble du cycle de l'emploi au travers d'une offre multimarques dédiée aux PME/ETI. Mare Nostrum est éligible au dispositif PEA-PME. FR0013400835 - Mnémonique : ALMAR.

www.mare-nostrum.eu



Contacts :



Investisseurs

Nicolas Cuynat

Tél : +33 (0)4 38 12 33 50

investisseurs@mare-nostrum.eu



Investisseurs

Solène Kennis

Tél : +33 (0)1 75 77 54 68

marenostrom@aelium.fr

